ÉTATS FINANCIERS PROSPECTIFS

Exercice se terminant le 31 mars 2013

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 janvier 2012 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Approuvé par :	
Le président,	Le vice-président des services administratifs communs,
Chad Gaffield, Ph.D., MSRC	Jaime Pitfield Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada	
Le	

État de la situation financière prospectif au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
ACTIFS		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 969	2 969
Débiteurs [note 6]	1 945	1 945
Avances	19_	19
Total des actifs financiers	4 933	4 933
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	119	119
Immobilisations corporelles [note 7]	1 868	2 343
Total des actifs non financiers	1 987	2 462
	6 920	7 395
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer [note 8]	3 147	3 147
Indemnités de vacances et congés compensatoires	917	880
Revenus reportés [note 9]	497	502
Avantages sociaux futurs [note 10]	3 376	906
	7 937	5 435
Avoir du Canada [note 11]	(1 017)	1 960
	6 920	7 395

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1 avril 2011 au 31 janvier 2012.

Obligations contractuelles [note 12]

Chad Gaffield, Ph.D., MSRC	Jaime Pitfield
Président	Vice-président des services administratifs communs Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada	
Date:	

État des résultats prospectif Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
Charges		
Coûts indirects de la recherche	332,171	332,855
Talent	182,092	178,319
Savoir	132,445	130,358
Connexion	35,471	30,692
Services internes	20,787	20,241
Total des charges	702 966	692 465
Coût de fonctionnement net	702 966	692 465

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1 avril 2011 au 31 janvier 2012.

Informations sectorielles [note 14]

État de l'avoir du Canada prospectif Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
Avoir du Canada, début de l'exercice	(964)	(1 017)
Coût de fonctionnement net	(702 966)	(692 465)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	698 830	691 120
Variation du montant à recevoir du Trésor	(3)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères [note 13 a)]	4 086	4 322
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(1 017)	1 960

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1 avril 2011 au 31 janvier 2012.

État des flux de trésorerie prospectif Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Rés ultats es timatifs 2012	Résultats prévus 2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	702 966	692 465
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles [note 7]	(616)	(494)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères [note 13 a)]	(4 086)	(4 322)
Variations de l'état de la situation financière prospectif:		
Diminution des débiteurs	(290)	-
Diminution des charges payées d'avance	(55)	-
Diminution des créditeurs et charges à payer	6	-
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances		
et congés compensatoires	(192)	37
Augmentation des revenus reportés	(5)	(5)
Diminution des avantages sociaux futurs	149	2 470
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	697 877	690 151
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	953	969
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	953	969
Activités de financement	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	698 830	691 120

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1 avril 2011 au 31 janvier 2012.

Notes afférentes aux états financiers prospectifs

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* dans le but « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ». Le CRSH est un établissement public nommé aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il réalise ses objectifs dans le cadre de cinq activités de programme qui sont décrites dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du CRSH qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- a) Les activités du CRSH resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.
- b) Les charges, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basées sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2011-12 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2012-13.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 janvier 2012.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2011-12 et pour 2012-13, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, le CRSH a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- a) Le moment et le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- c) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.
- d) La mise en œuvre du plan d'action de réduction du déficit.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le CRSH ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2011-12 en date du 31 janvier 2012. Ces conventions comptables, énoncés ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Crédits parlementaires Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSH ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSH sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.
- c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSH et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant net de l'encaisse que le CRSH est autorisé à prélever à même le Trésor sans crédit parlementaire supplémentaire pour s'acquitter de ses passifs.
- d) Charges Elles sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, que l'engagement a été approuvé et que le paiement est dû avant la fin de l'exercice.

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les services de vérification ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CRSH au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSH découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CRSH n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement. Dans le cadre des négociations de convention collective avec certains groupes d'employés et les changements aux conditions d'emploi, l'accumulation des prestations de départ au titre du programme d'indemnité de départ de ces employés a cessé à compter de 2012. Les employés soumis à ces changements auront la possibilité d'être immédiatement payé la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations suite à une cessation auprès de la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation des prestations d'indemnités de départ en suspens.
- f) Débiteurs Les débiteurs sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement			
Matériel informatique, y compris les logiciels usuels installés				
sur les ordinateurs personnels	3 ans			
Logiciels de réseau achetés et logiciels conçus à l'interne	5 ans			
Autre matériel	5 ans			
Mobilier	7 ans			
Véhicules motorisés	7 ans			
Améliorations locatives	Le moindre de la vie utile			
	ou de la durée du bail			

Les immobilisations en cours de construction sont constatées dans la catégorie d'immobilisations correspondante au cours de l'exercice où elles sont prêtes à être mises en service et leur amortissement doit commencer dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

5. Crédits parlementaires

Le CRSH reçoit la plus grande partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du CRSH diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Autorisations demandées

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Autorisations demandées		
Subventions – Crédit 95	671 107	661 839
Dépenses de fonctionnement - Crédit 90	25 064	26 486
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des		
employés	2 948	2 800
Autorisations disponibles prévues	699 119	691 125

Les autorisations présentées représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Coût de fonctionnement net	702 966	692 465
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût		
de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisat	tions:	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et		
congés compensatoires	(192)	37
Amortissement des immobilisations corporelles	(616)	(494)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(4 086)	(4 322)
Diminution des avantages sociaux futurs	149	2 470
Rajustement pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de		
fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	953	969
Diminution des charges payées d'avance	(55)	
Autorisations disponibles prévues	699 119	691 125

6. Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs du CRSH.

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013	
	(en milliers de dollars		
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	625	625	
Débiteurs de l'extérieur	1 320	1 320	
	1 945	1 945	

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)		Coût			Amortissement cumulé			comp	eur table tte	
Catégorie d'immobili- sations	Solde d'ouverture	Acquisi -tions	Aliéna- tions et radia- tions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amorti- ssement	Aliéna- tions et radia- tions	Solde de clôture	2012	2013
Matériel					,				,	
informatique	3 199	291		3 490	2 649	200		2 849	550	641
Logiciels	2 021	678		2 699	1 220	220		1 440	801	1 259
Autre								ŀ		
matériel	212			212	208	1		209	4	3
Mobilier	2 055			2 055	1 550	70		1 620	505	435
Améliorations										
locatives	1 374			1 374	1 374			1 374	_	_ ,
Véhicule										
motorisé	31			31	23	3		26	8	5
Total	8 892	969	-	9 861	7 024	494	_	7 518	1 868	2 343

8. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les créditeurs et les charges à payer du CRSH.

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013	
	(en milliers de dollars)		
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	1 885	1 885	
Créditeurs – parties externes	1 262	1 262	
	3 147	3 147	

9. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde, à la fin de l'exercice, de fonds réservés et affectés qui ont été reçus pour des fins déterminées.

a) Fonds des bourses de la Reine

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ qui fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées dans l'avoir du Canada [voir la note 11]. Les intérêts générés par la dotation servent à verser des bourses à des étudiants diplômés dans certains secteurs d'études canadiennes. Les détails des opérations relatives à la dotation sont les suivants :

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Solde, début de l'exercice	108	111
Intérêts reçus	2	2
Solde, fin de l'exercice	110	113

b) Cadeaux, dons et legs

Les cadeaux, dons et legs sont des fonds reçus pour des projets spéciaux dans le domaine des activités de recherche des sciences humaines. Ces fonds ainsi que les intérêts connexes générés sont affectés à ces projets. Les détails des opérations relatives aux cadeaux, dons et legs sont les suivants :

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Solde, début de l'exercice	384	386
Fonds reçus Intérêts reçus	3	- 2
Bourses versées	-	3 -
Solde, fin de l'exercice	387	389

10. Avantages sociaux

Les employés du CRSH ont droit à des avantages sociaux spécifiques en fin d'emploi ou au cours de périodes postérieures à l'emploi ou à la retraite, comme le prévoient les diverses conventions collectives ou conditions d'emploi.

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p.100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du Régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 2 119 663 \$ en 2011-12 et à 2 013 391 \$ en 2012-13, soit environ 1,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du CRSH relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CRSH verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici des informations sur les indemnités de départ estimatives en date des présents états financiers:

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice Charge pour l'exercice	3 525 411	3 376 100
Indemnités de départ versées prévues pendant l'exercice	(560)	(2 570)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	3 376	906

11. Avoir du Canada

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ établie en 1973-1974 par le Parlement en vertu du crédit 45a de la *Loi de crédits nº 5*. Les intérêts générés par la dotation sont inclus dans les revenus reportés [voir note 7a)]. La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers, mais fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées. Le détail de l'avoir du Canada s'explique comme suit :

	Résultats	Résultats
	estimatifs 2012	Prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Fonds des bourses de la Reine	250	250
Avoir du Canada excluant le fonds de dotation	(1 267)	1 710
Avoir du Canada	(1 017)	1 960

12. Obligations contractuelles

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujetti à l'approbation des fonds par le Parlement. Les engagements pour les octrois des exercices futurs, se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2012-13	233 458
2013-14	153 318
2014-15	81 589
2015-16	58 469
2016-17 et exercices ultérieurs	57 359
Total	584 193

De par leur nature, les activités du CRSH peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations pluriannuels en vertu desquels le CRSH sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(en milliers de dollars)
2012-13	45
2013-14	17
2014-15	-
2015-16	-
2016-17 et exercices ultérieurs	-
Total	62

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CRSH conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu des services courants gratuitement d'autres ministères qui sont décrits ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH prévoit recevoir gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, notamment des services de locaux, services de vérification ainsi que les cotisations de l'employeur au régime de soins et santé et au régime de soins dentaires. Ces services gratuits ont été enregistrés comme suit dans l'état des résultats prospectif du CRSH:

	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
	(en milliers	de dollars)
Locaux	2 512	2 879
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et soins dentaires	1 483	1 352
Services de vérification	91	91
Total	4 086	4 322

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats prospectifs du CRSH.

b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, bourses et autres paiements connexes en leur nom. Le CRSH prévoit verser 213 269 525 \$ en 2012-13 (213 269 525 \$ en 2011-12) en subventions et bourses de ce genre. Les prévisions et les charges à cet égard sont indiquées dans les états financiers prospectifs de ces ministères et organismes du gouvernement et non dans ceux du CRSH.

Dans certaines circonstances, le CRSH recouvre également des frais administratifs lorsqu'un fardeau administratif important est absorbé par le CRSH pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organismes. Le CRSH prévoit récupérer 99 238 \$ en 2012-13 (99 238 \$ en 2011-12). Les montants prévus réduiront les charges de fonctionnement du CRSH.

14. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle repose sur l'architecture des activités de programmes du CRSH. Elle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 4, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées prévues par les principale

	2012			73	2013		
(en milliers de dollars)		Coûts					
		indirects de				Services	
	TOTAL	la recherche	Talent	Savoir	Connexion	internes	TOTAL
Paiements de transfert							
Subventions et bourses	671 107	332 403	174 319	126 049	29 068	,	661 839
Total des paiements de transfert							
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	22 075	431	3 582	3 774	1 456	11 283	20 526
Services professionnels et spéciaux	4 184	14	195	126	48	3 833	4 216
Logement et locations	2 692	1	Н	34	4	3 023	3 062
Transportation et communications	1 263	7	199	373	114	584	1 277
Réparation et entretien	521	•	1	ı	ı	532	532
Amortissement des immobilisations corporelles	616	1	1	ı	ı	494	494
Information	377	1	23	2	2	358	385
Services publics, fournitures et approvisionnements	131	-	-	-	1	134	134
Total - Charges de fonctionnement	31 859	452	4 000	4 309	1 624	20 241	30 626
Total - Charges	702 966	332 855	178 319	130 358	30 692	20 241	692 465

15. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. À compter de 2012-13, le CRSH adoptera une nouvelle architecture d'activités de programme. L'information financière prospective est présentée selon cette nouvelle architecture.